

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL129

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 13

À l'alinéa 19 substituer aux mots :

« au bout »,

les mots :

« à l'expiration d'un délai ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.